

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Réaménagement de la route 185 en autoroute

Début de la dernière saison des navettes pour cyclistes au Parc linéaire interprovincial Petit-Témis

Rimouski, le 17 juin 2026. – Le ministère des Transports et de la Mobilité durable annonce la reprise, le 19 juin et pour une dernière saison, du service gratuit de navettes destiné aux cyclistes circulant sur le sentier du Parc linéaire interprovincial Petit-Témis. Ce service reliera le secteur de la route Bossé, à Saint-Louis-du-Ha! Ha!, à l'extrémité sud de la rue Principale, à Saint-Honoré-de-Témiscouata.

Ces navettes permettront aux utilisateurs de se déplacer en toute sécurité, alors que les travaux de construction de l'autoroute 85 forcent la fermeture d'une portion du sentier cyclable. Le service est prévu jusqu'à la réouverture complète du sentier dans ce secteur, vers la mi-juillet. Les navettes seront disponibles sept jours par semaine, entre 8 h et 18 h. Durant ces heures, les cyclistes peuvent se présenter à l'une ou l'autre des extrémités du sentier et seront pris en charge sur place.

Le véhicule permet d'accueillir toutes les catégories de vélos, incluant les bicyclettes électriques, celles à roues surdimensionnées et les tricycles, ainsi que des accessoires, tels que les remorques pour vélo. Il est aussi doté d'un siège d'appoint pour enfant. De la signalisation a été installée permettant de guider adéquatement les usagers du Parc linéaire interprovincial Petit-Témis et d'assurer leur sécurité.

Des interventions mineures seront réalisées à d'autres endroits sur le sentier d'ici la fin des travaux de construction de l'autoroute, sans toutefois empêcher la circulation des cyclistes.

Faits saillants

- En place chaque été depuis 2023, le service de navettes pour cyclistes représente une mesure d'atténuation des travaux de construction de l'autoroute 85.
- Actuellement, six des sept tronçons de la phase III du projet sont en service à Saint-Antonin, à Saint-Hubert-de-Rivière-du-Loup et à Saint-Honoré-de-Témiscouata.
 - Les travaux de construction des chaussées d'autoroute se poursuivent sur environ 6 km, à Saint-Honoré-de-Témiscouata et Saint-Louis-du-Ha! Ha!.
- Au terme de la phase III des travaux de construction de l'autoroute 85, le Ministère aura procédé à la relocalisation et à l'aménagement de près de 10 km de sentiers cyclables du Parc linéaire interprovincial Petit-Témis.

Lien connexe

[Réaménagement de la route 185 en autoroute \(85\)](#)

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable sur les médias sociaux :

[Facebook](#)

[X](#)

[Instagram](#)

[LinkedIn](#)

Pour information :

Relations avec les médias
Direction générale des communications
Ministère des Transports et de la Mobilité durable
Tél. : Québec : 418 644-4444
Montréal : 514 873-5600
Sans frais : 1 866 341-5724